



FORMULAIRE D'ADHÉSION À UNE COMMUNAUTÉ D'AUTOCONSOMMATION (CA)

Document à compléter et signer, puis à envoyer à photovoltaique@sinergy.ch

Version du 26.02.2025

Formulaire d'adhésion à une communauté d'autoconsommation

Les producteurs d'électricité ont la possibilité de consommer, sur le site de production, tout ou une partie de l'énergie qu'ils produisent eux-mêmes. Ils peuvent également transférer une partie ou la totalité de cette énergie à un ou plusieurs tiers pour une consommation sur le site de production. Ce formulaire sert à établir une communauté d'autoconsommation (CA) conformément aux Conditions particulières de Sinergy, relatives à la consommation propre commune dans le cadre des communautés d'autoconsommation (CA), permettant ainsi une consommation propre commune.

1. Informations du participant

Nom de la communauté :

Adresse de la communauté :

NPA et localité :

Prénom et nom :

Adresse du participant (étage, n° appart...)

N° de compteur

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

Lieu et date :

Signature :

Par sa signature, le participant à la communauté d'autoconsommation (CA) reconnaît être lié par les conditions contractuelles prévue au point 2 ci-dessous ainsi que des conditions contractuelles liant la communauté avec Sinergy.

2. Bases contractuelles

Les relations contractuelles entre le producteur, les consommateurs finaux participant à la consommation propre commune et Sinergy reposent sur les documents disponibles sur le site Internet de Sinergy (www.sinergy.ch).

2.1. Les Conditions particulières de Sinergy relatives à la consommation propre – CA

2.2. Les Conditions générales (CG) de raccordement, d'utilisation du réseau et de fourniture d'énergie électrique de Sinergy

Toute version ultérieure modifiant ou remplaçant les présentes Conditions sera automatiquement incluse dans ce contrat.